



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Études Vélib' Métropole » : adhésion de la ville de Sceaux, approbation du projet de statuts et désignation d'un représentant

Séance du 17 décembre 2015
Convocation du 11 décembre 2015
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Timothé Lefebvre, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Arnould par Mme Monique Pourcelot

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2015

OBJET : Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Études Vélib' Métropole » : adhésion de la ville de Sceaux, approbation du projet de statuts et désignation d'un représentant

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de statuts du Syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole»,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE l'intégration de la ville de Sceaux dans le périmètre d'étude défini par l'APUR pour la mise en place d'un service de mise à disposition de vélos.

DEMANDE à M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris d'autoriser la création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole » et d'en approuver les modalités de fonctionnement.

ADOpte le principe de l'adhésion de la commune de Sceaux au Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole, une fois que celui-ci aura été créé.

APPROUVE le projet de statuts du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole, joint à la présente délibération.

DECIDE que le maire soit mandaté pour accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à la création du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole.

DESIGNE M. Patrice Pattée, représentant titulaire et Mme Florence Presson, représentante suppléante au sein du comité du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole, une fois que celui-ci aura été créé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



[Handwritten signature in blue ink]